

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/1013

31 mars 2010

(10-1747)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITÉS PERTINENTES

Déclaration faite par le Malawi à la réunion des 17 et 18 mars 2010

La communication ci-après, reçue le 17 mars 2010, est distribuée à la demande de la délégation du Malawi.

1. Le projet soutenu par la Confédération des syndicats agricoles d'Afrique australe (SACAU) a contribué à mieux faire connaître aux petits exploitants le processus d'élaboration des normes et l'incidence de celles-ci sur le commerce international.
2. Le volume des exportations de produits satisfaisant aux normes des marchés d'exportation a considérablement augmenté, ce qui a entraîné une entrée de devises. L'Association nationale des petits propriétaires du Malawi (NASFAM) a ainsi enregistré une augmentation des devises d'environ 410 pour cent.
3. Un atelier SPS a été organisé au Malawi en 2008. Toutes les parties prenantes étaient invitées à y assister pour examiner les questions SPS, y compris l'outil d'évaluation des capacités phytosanitaires.
4. Un atelier financé par la SACAU sur la participation des petits exploitants au processus d'élaboration des normes, qui a eu lieu en octobre 2009, a permis à ceux-ci d'apprécier à quel point les normes étaient la pierre angulaire d'un commerce efficace.
5. Le Syndicat des agriculteurs du Malawi (FUM) et la NASFAM ont organisé un atelier sur les questions SPS et les normes applicables aux produits agricoles. Cet atelier a également été financé par la SACAU.
6. Une meilleure compréhension des normes a incité la NASFAM à acquérir des machines à décortiquer les arachides, des installations de transformation des céréales et une usine de transformation des piments.
7. Le gouvernement du Malawi tient à remercier ComMark Trust d'avoir financé la participation de sa délégation aux réunions du Comité SPS de l'OMC qui ont eu lieu à Genève (Suisse), ainsi que les trois ateliers qui se sont déroulés dans le pays.
8. La législation régissant les questions SPS doit être mise à jour, et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aide le gouvernement du Malawi à actualiser les textes pertinents, comme la Loi sur la préservation des végétaux.

./.

9. Le Malawi compte quelques laboratoires permettant d'identifier les parasites et les maladies, mais il souhaiterait que ceux-ci soient accrédités, rénovés et modernisés.

10. Le nouveau gouvernement malawien a adopté une politique consistant à faire passer le Malawi de pays importateur et consommateur à pays producteur et exportateur. L'accent est donc mis sur la production et l'exportation de produits agricoles de très grande qualité.

11. Il est urgent de renforcer les capacités du Malawi dans le domaine SPS. Ce renforcement des capacités doit notamment être réalisé dans les secteurs suivants: ressources humaines, infrastructure, technologies de l'information et des communications, laboratoires, véhicules automobiles et motocycles, etc.
